



Le Petit Messinois

Numéro 136 - Novembre 2020

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Daniel LAGRANGE

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr

[Dépôt légal : juin 2020](#)

Reconfinement : les services municipaux s'adaptent

Pour faire face à la nouvelle vague de propagation du virus Covid-19 et pour la seconde fois cette année, nous sommes soumis à des règles de confinement décidées par le chef de l'État depuis le 30 octobre.

La commune vous accompagne en assurant la continuité du service public et en mobilisant tous les services municipaux.

Elle met ainsi en place des procédures particulières en matière de solidarité et d'accueil dans les écoles et les lieux publics communaux, le tout dans le respect des règles sanitaires.

Assurer un service public de qualité reste la priorité des élus et des agents municipaux durant cette nouvelle période de confinement. Les services restent ouverts (ou sont adaptés) et les protocoles sanitaires sont renforcés. Seules les salles polyvalentes restent fermées.

L'accueil du public au secrétariat de la mairie et à l'agence postale communale se fait aux horaires habituels. Pendant le dispositif, il conviendra de se munir d'une attestation de déplacement en cochant la case "déplacements (...)" pour se rendre dans un service public".

L'activité du service technique est maintenue dans les conditions habituelles.

Depuis le 2 novembre, un nouveau protocole sanitaire est en place au périscolaire notamment le port du masque à partir de 6 ans. Afin d'éviter le brassage des enfants comme demandé dans les nouveaux textes, ils déjeunent à l'endroit habituel mais regroupés par classe. Le nouveau protocole est disponible sur le site internet de la commune www.messein.fr.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a entamé sa campagne d'appels téléphoniques pour prendre des nouvelles des habitants inscrits sur le registre des personnes vulnérables. Vous trouverez page 7 toutes les informations utiles et nécessaires sur ce registre.

Au mois de mai et juin, la commune a organisé la distribution de masque, à raison d'un par habitant à partir de 6 ans. Des masques sont toujours disponibles à la mairie pour ceux qui ne les auraient pas encore récupérés ou qui désireraient s'en procurer un deuxième.

L'accueil physique à la base de loisirs et de plein air est fermé. Toutefois, le contact avec l'équipe de jeunes formant la section multisport est maintenu en visio.

Nous nous tenons à votre disposition, restons prudents !

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Bars	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Cafés	Fermés.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes officiants inclus.
Cérémonies d'inhumation/ crémation	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinéma	Fermés.
Cirques	Fermés.
Conseils municipaux	Autorisés.
Coiffeurs à domicile	Interdits.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre.
Crèches	Ouvertes.
Déchetteries	Ouvertes
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
État civil (services d')	Fonctionnent normalement.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Interdits.
Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m²	Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.

Mairies	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées. « Click & collect » possible.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements/réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies.
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées. Répétitions possibles.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
Services publics	Fonctionnent normalement.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.



Au regard de la situation épidémique,
le port du masque est obligatoire pour les
personnes de onze ans et plus
dans un périmètre de 50 mètres
autour de certains établissements



Le port du masque est obligatoire pour tout piéton de 11 ans et plus, sur la voie publique :

- à l'intérieur d'un périmètre délimité sur le territoire de la commune de Nancy,
- lors des rassemblements autorisés de plus de 6 personnes (autorisés en application de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020),
- dans les marchés non couverts,
- dans les espaces d'attente des transports (gares, transports urbains, aéroports...),
- et dans un rayon de 50 mètres autour :
 - des commerces autorisés à ouvrir en application de l'article 37 du décret du 29 octobre 2020,
 - des crèches et établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient publics ou privés,
 - des zones commerciales,
 - des marchés non couverts,
 - des espaces d'attente des transports (gares, transports urbains, aéroports...),
 - des lieux de culte (ERP de type V),
 - des services publics et administrations ouverts au public en application du décret du 29 octobre 2020 susvisé,
 - des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans un périmètre de 50 mètres
autour des entrées et des sorties des écoles et des crèches.

Selon arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2020.

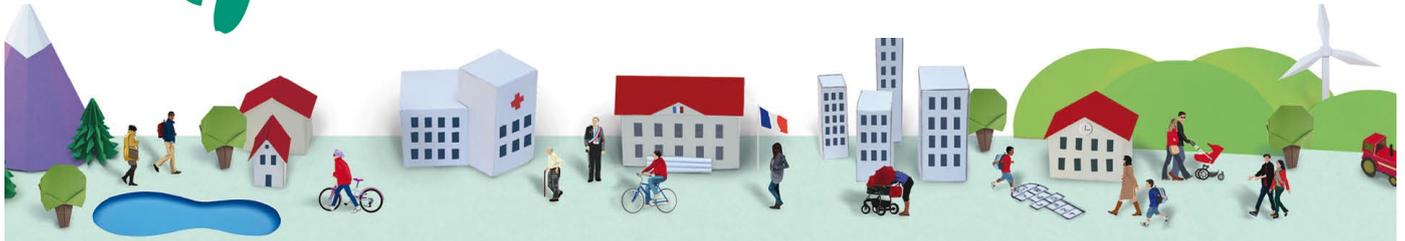
Obligatoire à l'intérieur de l'école et du périscolaire
dès l'âge de 6 ans.





RECENSEMENT

de la population 2021

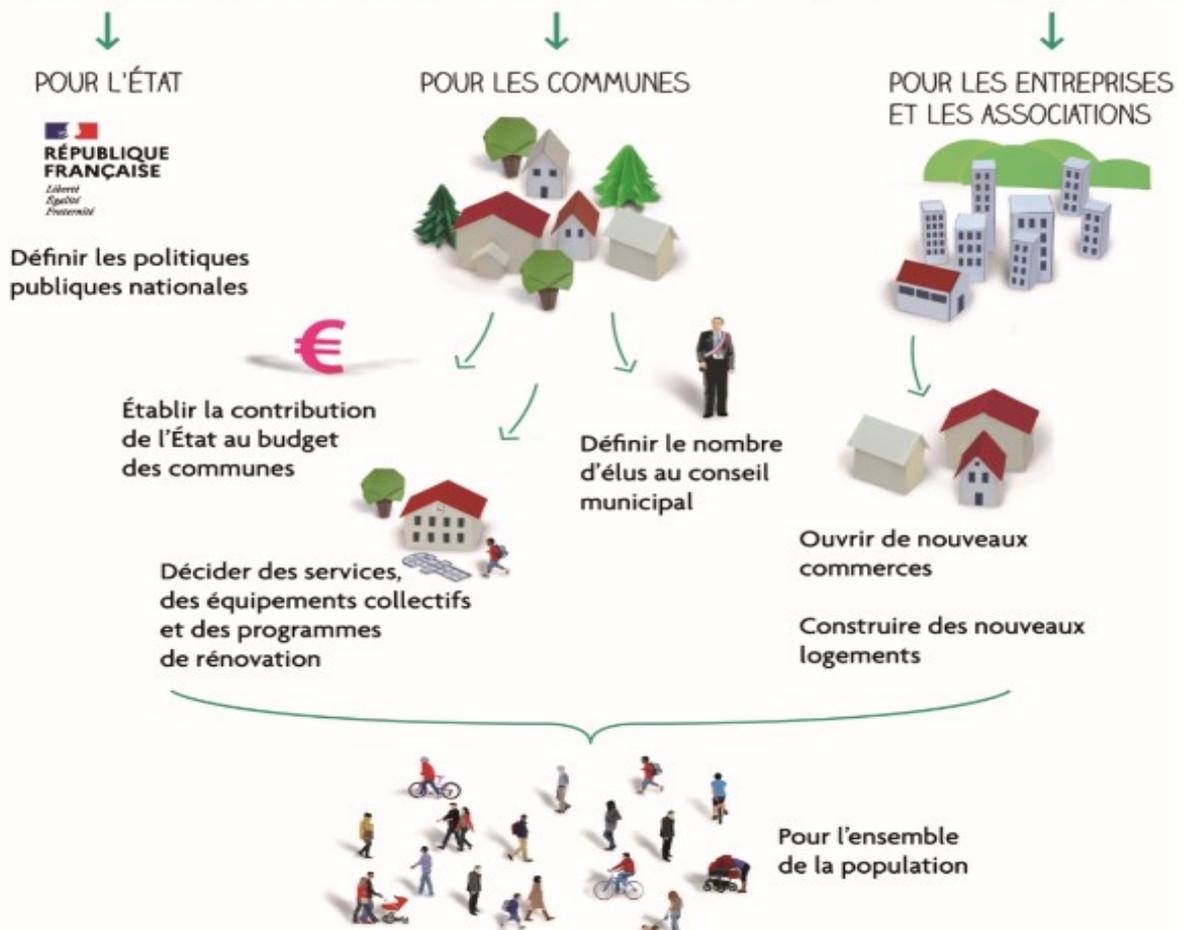


La commune de Messein procédera au recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2021



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

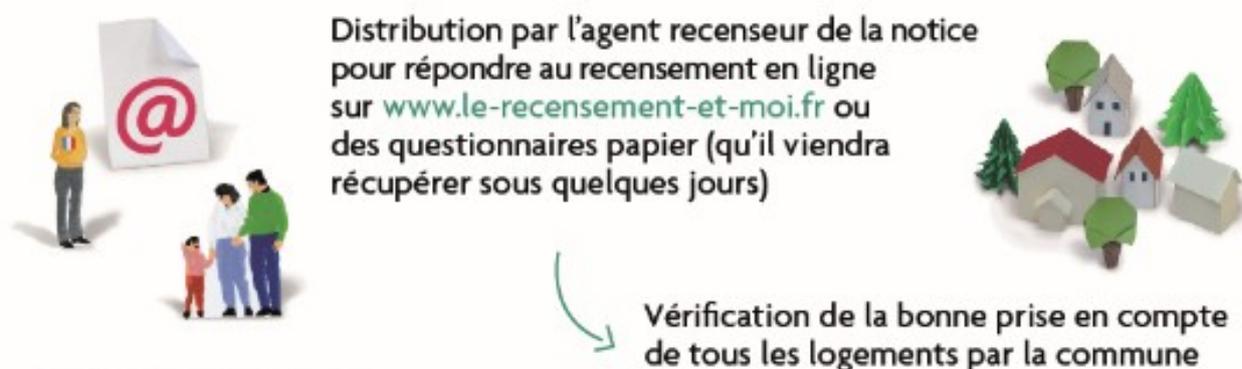


LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

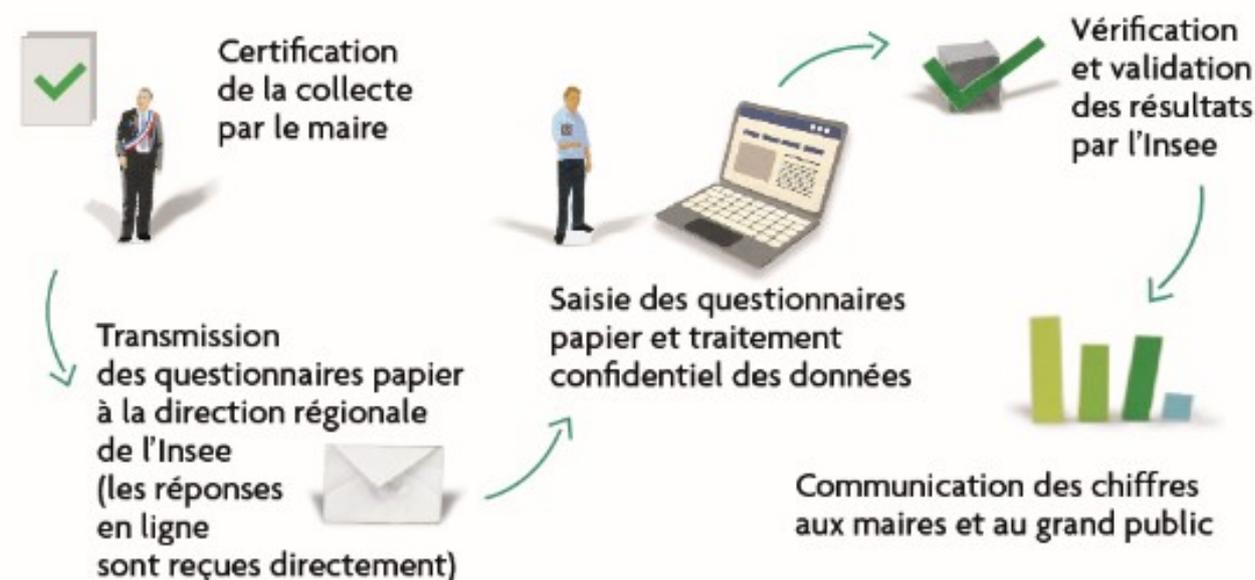
AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



À partir du 21 janvier 2021, les messinois et messinoises recevront la visite d'un agent recenseur.

La liste des ces agents, recrutés par la mairie, vous sera communiquée dans le prochain bulletin municipal

Commémoration du 11 novembre

Comme pour le 8 mai, la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 s'est déroulée en comité restreint. En effet, conformément aux directives préfectorales, seules 6 personnes au maximum pouvaient être présentes.

En concertation avec l'association des Anciens Combattants de la commune, nous avons souhaité le maintien de cette cérémonie pour honorer les morts de la commune aux différentes guerres que la France a connu et aux soldats morts pour la France cette année. Bien loin des foules des années précédentes, sans la présence de la fanfare, des pompiers, de la gendarmerie, des habitants et des enfants de l'école Jean Rostand, Michel Thouraine, président de l'association des anciens combattants de la commune a orchestré la cérémonie.

À la suite de l'énumération des noms des victimes des guerres, et des dépôts des gerbes les messages de madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants et celui du représentant des Anciens Combattants ont été lus et la Marseillaise a retenti, en présence de Michel Thouraine, de Jean Perrot et Ethan Hanu les 2 gardes-drapeaux ainsi que Daniel Lagrange, le Maire, Christophe Hanu, le premier adjoint et Sophie Kozel la correspondante de défense du Conseil Municipal.



Vivement que les cérémonies de commémoration retrouvent leur public habituel.

RECONNAISSANCE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Avec la nouvelle sécheresse de cette année et celles des années passées, qui ont donné pas mal de fissures dans nombre de maisons, il est important de continuer le combat pour prévenir les dégâts qui ne manqueront pas d'être constatés sur nos maisons dans les années à venir.

Pour cela, si un nombre suffisant de dossiers parvient à la mairie, une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle pourra être déposée en préfecture dès janvier 2021.

Aussi, les habitants qui ont constaté des dégâts suite à la sécheresse de cette année doivent se présenter à la mairie avec leur propre dossier. (Un rapport circonstancié et détaillé des dégâts constatés, illustré de photographies précises et de bonne qualité).

Les restos du cœur de Pont Saint Vincent poursuivent leur action solidaire envers les personnes les plus démunies pour la période hivernale 2020/2021.

La distribution de l'aide alimentaire se fait tous les jeudis,
dans le respect des règles de distanciation,
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30,
62 rue Pasteur à Pont-Saint-Vincent.



Pour tous renseignements ou une éventuelle inscription,
vous pouvez les joindre par téléphone au 03 83 61 42 54 (les jeudis)
ou par mail ad54.psv@restosducoeur.org

**Afin de poursuivre leur mission d'aide,
les restos du cœur ont besoin de bénévoles en renfort.**



Aider les personnes fragiles et/ou isolées
en cas de risques exceptionnels.
(crise sanitaire, canicule, grand froid, inondation...).

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. C'est pourquoi, le CCAS de la commune est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées.

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Ce registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Il est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion d'un plan d'alerte et/ou d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile)

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la commune www.messein.fr ou en contactant le secrétariat de mairie.

Collecte des ordures ménagères et déchetterie

Durant le confinement, les collectes de tri et d'ordures ménagères sont maintenues. La déchetterie reste accessible dans les mêmes conditions : présenter sa carte de déchetterie, maximum 10 voitures en simultané sur le site, port du masque obligatoire, maximum 2 personnes par voiture et 1 passage par jour. Contact : secretariat-covalom@cc-mosellemadon.fr, 03 54 95 62 41.

Collecte de vélos

Vendredi 27 novembre, 17h—19h, pendant le marché, place des Armoises à Richardménil : collecte de vélos et pièces détachées par l'association Dynamo. Port du masque et respect des gestes barrières obligatoires. Action dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Collecte de livres

Vendredi 27 et samedi 28 novembre, aux horaires d'ouverture du l'intermarché de Neuves-Maisons : conjointement à une collecte organisée par la Banque alimentaire, avec le soutien de l'antenne locale du Secours populaire, vous pourrez déposer des livres jeunesse, bandes dessinées, romans, beaux livres, dictionnaires en bon état. Ne sont pas acceptés les magazines, manuels scolaires, encyclopédies et livres dégradés. Action dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Capsules de Nescafé Dolce gusto et Spécial T

Tous les mardis et jeudis, de 17h à 20h, 4 croix Gérard de Braha à Pulligny : des habitants collectent uniquement les capsules plastiques des marques dolce gusto et spécial T ainsi que les capsules compatibles. Dans le cadre du programme Terracycle, les kilos collectés sont transformés en dons pour les écoles et associations locales. Contact : delphorditz@msn.com

Marché de producteurs locaux

Vendredi 20 novembre, 16h-20h, salle des fêtes de Pulligny : la commune, en lien avec la CCMM et la chambre d'agriculture, organisera un marché de producteurs locaux avec des fruits et légumes, viandes, produits laitiers, vin, miel, bières... Port du masque et respect des gestes barrières obligatoires. Munissez-vous d'une attestation en cochant la case *achats de première nécessité*. Le marché suivant aura lieu le 18 décembre à Chavigny.

Un défi pour réduire ses déchets

Si vous habitez sur la CC Moselle et Madon, et quelle que soit votre production de déchets, relevez le défi pour aller vers le zéro déchet. Seul·e ou en équipe, dans la bonne humeur et le partage, la CCMM propose à 30 foyers de chercher et surtout trouver des solutions pour réduire leurs déchets. Les foyers participants recevront un kit de démarrage gratuit et des conseils personnalisés. Rejoignez le défi et parlez-en à votre famille, vos ami·es, vos voisin·es, vos collègues ! Contact : Edith Favennec, prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr, 03 83 26 01 57.



Du côté des associations...

Associations, elles aussi en mode "confinées".

La municipalité de Messein souhaite exprimer tout son soutien dans cette période difficile aux associations de la commune qui ont dû suspendre leurs activités.

La durée du confinement décidée par les autorités gouvernementales va se poursuivre jusqu'au 1er décembre.

Notre responsabilité, individuelle et collective, est de faire notre maximum pour endiguer la propagation de l'épidémie et pour garantir une sécurité sanitaire pour l'ensemble des messinois et messinoises.

Toutes les manifestations, communales ou associatives, sont donc annulées.

Prochaines dates à ne pas manquer

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID 19, certaines manifestations pourraient être annulées ou reportées.

- **18 décembre 2020** : Soirée jeux - AJM
- **19 décembre 2020** : Freestyle Night Trail - Base de loisirs et de plein air.
- **20 janvier 2021** : AG Messein en fête.
- **10 mars 2021** : Don du sang - Salle Gilbert GARGAM
- **4 avril 2021** : Chasse aux œufs - Messein en fête.
- **1er et 2 mai 2021** : Vide-landau - Messein en fête.
- **Du 21 au 24 mai 2021** : Exposition et concours - Peinture et Patrimoine Lorrain.
- **30 mai 2021** : TRIATHLON - NMT54.
- **6 juin 2021** : Vide-greniers - Francas.
- **13 juin 2021** : Broc'n Roll - DBDC.
- **3 juillet 2021** : Découverte des jeux - AJM.
- **17 juillet 2021** : Fête du Lac - Messein en fête.
- **Du 9 au 12 septembre 2021** : Enduro de pêche - APEM.
- **2 et 3 octobre 2021** : Vide-landau - Messein en fête.
- **10 octobre 2021** : Foulée du vigneron - Base de loisirs et de plein air.
- **17 octobre 2021** : Repas des aînés.
- **14 novembre 2021** : Bike and run - Base de loisirs et de plein air.
- **19 décembre 2021** : Trail de nuit - Base de loisirs et de plein air.
- **31 décembre 2021** : St-Sylvestre - Messein en fête.

**Tous les numéros du Petit Messinois
sont consultables sur le site de la mairie :
www.messein.fr**